

Depuis sa création, la DGFIP a perdu plus de 30 000 emplois et absorbé en moyenne chaque année entre 96 et 83% de l'ensemble des suppressions d'emplois de la fonction publique d'État.

Dans le cadre du PLF 2021, ce sont encore 1 800 emplois qui vont disparaître faisant ainsi franchir à notre administration la barre symbolique de moins de 100 000 ETP (équivalent temps plein)

Réformes structurelles et suppressions d'emplois sont deux outils d'une même politique de destruction de la DGFIP. Dans les faits, l'administration ne réforme que pour adapter l'exercice des missions à des moyens en constante diminution, très loin du souci affiché d'une meilleure qualité de service.

Encore une fois, la DGFIP se veut exemplaire et applique avec zèle des politiques d'emplois archaïques : Aujourd'hui pour remplir des missions supplémentaires telles que le contrôle des conditions d'attribution du fonds de solidarité, la DGFIP en est réduite à lancer un appel au volontariat. Ainsi, des agents vont, en plus de leurs tâches, participer à la réalisation d'une mission essentielle. Mais, faute d'ambition en matière d'emplois, ces missions se feront à emploi constant et au détriment des autres telles que celles du contrôle fiscal ou de la programmation.



Arrêtons le massacre !

Depuis 10 ans, La DNEF a vu ses missions et son périmètre en augmentation (création de la B3I, de la BNRDF, intégration de la BNEE, mise en place de la mission de renseignement fiscal) mais ses effectifs n'ont pas suivi cet accroissement des missions, un peu à l'image de toute la DGFIP.

Cette année, la DNEF va contribuer à hauteur de 2 emplois supprimés et la Direction continue dans sa politique purement doctrinaire de transformer les postes de B en A dans les BII et au BLF.

Ainsi, 1 poste de Contrôleur à la BRS est supprimé alors que ce service, qui avait déjà subi par le passé des suppressions d'emplois d'agents C, connaît depuis des années un accroissement de sa charge de travail, analyse partagée par la Direction dans son rapport d'activité. Cette suppression aura un impact sur les conditions de vie au travail des agents de la BRS. Ce service traite annuellement plus de 110 000 demandes de relevés bancaires et on peut s'interroger sur la soutenabilité de ces missions suite à la suppression de ce poste. Il est à rappeler, les plus « anciens » de la DNEF s'en souviennent, que la BRS a déjà été impactée par des suppressions d'emplois. Le résultat s'est traduit par un retard énorme dans le traitement des demandes. Ce service est essentiel dans la chaîne du contrôle fiscal, l'affaiblir revient à affaiblir le contrôle fiscal.

1 poste d'Inspecteur à la B3I est également supprimé alors que les missions accomplies par ce service sont au cœur de la nouvelle stratégie de la DGFIP (data mining, traitement de données, ...). Ce service dont la création est récente subit déjà une suppression d'emploi. La DNEF semblait pleine d'ambition à la création de ce service mais y supprime déjà des emplois...peut être "compensés" par des apprentis, à l'image des services civiques devenus nécessaires en SIP...

1 poste d'Idiv expert patrimonial est créé mais en contrepartie de la suppression d'1 poste d'inspecteur à la BNI 5. On peut se demander donc quelle est la volonté de la Direction de la DNEF en annonçant la création du pôle fiscalité personnelle et patrimoniale, regroupant la BNI 3 et la BNI 5 ? Cette nouvelle entité ne s'accompagne d'aucune création d'emplois comme lors de la création de la BAPF ou de l'intégration de la BNEE.

Avec l'accord de la Centrale, la direction a souhaité « transformer » des emplois B en A dans les BII et le BLF. Sur un rythme pluriannuel, tous les contrôleurs affectés dans ces services seront, au fil de leurs départs (mutation, retraite ou promotion), remplacés par des inspecteurs. Pour 2021, la direction a estimé un maximum de 4 départs, cette évaluation étant basée sur les départs présumés.

La direction laissera donc volontairement des postes vacants. En procédant de cette façon, sans aucune assurance de la part de la Centrale, elle pointe la localisation des futures suppressions d'emplois!!! En effet, il faut savoir qu'en matière de suppression d'emplois, la DG cible prioritairement les directions qui ont des postes vacants. La direction de la DNEF met donc délibérément en péril la pérennité des emplois dans ces structures. De plus, les arguments apportés par la Direction pour justifier cette transformation ne tiennent pas la route et reposent sur des a priori.

Pour nos organisations syndicales, il y a de la place pour toutes les catégories d'emplois en services d'enquête, du simple fait de la diversité et de la complémentarité des missions qui y sont exercées.

Pour lutter contre la fraude fiscale, il est indispensable de renforcer toute la chaîne du contrôle, cela passe principalement par des moyens humains accrus.

Ainsi, nous relayons localement et faisons nôtre le préavis de grève déposé pour la journée du MARDI 12 JANVIER 2021.

Pour ces raisons nous avons décidé de boycotter ce CTL du 12/01/2021 et nous mettons au défi le Directeur de la DNEF d'aller à la rencontre des agents de ces services pour leur expliquer pourquoi ces emplois sont supprimés. Pour notre part, nous ne serons pas la courroie de transmission de ces nouvelles aux agents.